

tait pareilles majorations. Voilà précisément l'inconvénient du régime actuel; la rémunération des fonctionnaires ne repose point sur l'importance des responsabilités et des fonctions se rattachant à leur travail. Ce projet de loi est un sincère effort tenté dans le but d'asseoir le système sur un pied légitime. Il n'est pas parfait, mais j'espère

qu'il aboutira à peu près à ce résultat dans un prochain avenir.

(L'article est adopté.)

Il est fait rapport sur le projet de loi.

La séance est levée à dix heures moins vingt minutes.